

AVIS DES SOCIETES**ETATS FINANCIERS****BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS
- BTE-**

Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra Tunis

La Banque de Tunisie et des Emirats – BTE- publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au **31 décembre 2011**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, La Générale d'Audit et Conseil (M.Chiheb GHANMI) et FMBZ KPMG TUNISIE (M.Moncef Boussannouga ZAMMOURI).

Banque de Tunisie et des Emirats

Bilan

Arrêté au 31 Décembre 2011 & 2010

(unité: en milliers de dinars)

(unité: en milliers de dinars)			
<i>A C T I F</i>	<i>Note</i>	<i>Exercice 2011</i>	<i>Exercice 2010</i>
Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	1	9 088	2 695
Créances sur les établissements bancaires & financiers	2	56 350	55 649
Créances sur la clientèle	3	484 267	436 230
Portefeuille d'investissement	4	54 399	46 411
Valeurs immobilisées	5	12 151	11 217
Autres actifs	6	11 550	13 822
TOTAL ACTIF		627 805	566 024
<i>P A S S I F</i>			
Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	7	113 715	88 141
Dépôt & avoirs de la clientèle	8	212 310	170 442
Emprunts & ressources spéciales	9	146 142	154 548
Autres passifs	10	10 341	8940
TOTAL PASSIF		482 508	422 071
<i>CAPITAUX PROPRES</i>			
Capital		90 000	90 000
Réserves		48 683	42 345
Actions propres		- 840	- 840
Résultat reporté		4 496	4 436
Résultat de la période		2 958	8 012
TOTAL CAPITAUX PROPRES	11	145 297	143 953
TOTAL PASSIF & CAPITAUX PROPRES		627 805	566 024

Banque de Tunisie et des Emirats**Etat des engagements hors bilan****Arrêté au 31/12/2011****(Unité: milliers de dinars)**

	Notes	31/12/2011	31/12/2010
<i>PASSIFS EVENTUELS</i>			
Cautions, avals et autres garanties données	12	67 378	72 184
Crédits documentaires		31496	37 034
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		98 874	109 218
<i>ENGAGEMENTS DONNES</i>			
Engagements de financement donnés		28 673	41 416
Engagements sur titres		123	99
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		28 796	41 515
<i>ENGAGEMENTS RECUS</i>			
Engagements de financement reçus	13	26 346	14 305
Garanties reçues	14	432 279	383 619
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		458 625	397 924

Etat de resultat
Arrêté au 31 Décembre 2011
(unité: en milliers de dinars)

	<i>Notes</i>	Exercice 2011	Exercice 2010
<i>Produits d'exploitation bancaire</i>			
Intérêts et revenus assimilés	15	30 983	30 128
Commissions		5 137	4 189
Gains sur opérations de change		2 327	1 404
Revenus du portefeuille d'investissement	16	1 795	2 120
Total produits d'exploitation bancaire		40 242	37 840
<i>Charges d'exploitation bancaire</i>			
Intérêts encourus et charges assimilées	17	-16 990	-15 516
Commissions encourues		-253	-209
Pertes sur opérations de change		0	0
Total charges d'exploitation bancaire		-17 243	-15 725
PRODUIT NET BANCAIRE		22 999	22 115
Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	18	-5 903	-350
Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	19	-534	-448
Autres produits d'exploitation		208	48
Frais de personnel		-8 428	-7 230
Charges générales d'exploitation		-3 543	-3 287
Dotations aux amortissements sur immobilisations.		-1 017	-798
Dotations aux résorptions des non valeurs		-4	-35
RESULTAT D'EXPLOITATION		3778	10 015
Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		-312	17
Impôts sur les sociétés	20	-508	-2 020
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		2 958	8 012
RESULTAT NET DE LA PERIODE		2 958	8 012
Résultat par action (DT)		0,168	1,292

Etat de flux de trésorerie
Période du 1er janvier au 31 décembre 2011
(unité : en milliers de dinars)

ACTIVITE D'EXPLOITATION	Notes	Exercice 2011	Exercice 2010
Produits d'exploitation bancaires encaissés		41 178	37 323
Charges d'exploitation bancaires décaissées		-21 801	-17 840
Dépôts/retrait auprès d'autres établissements bancaires		0	0
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		-45 994	-97 015
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		42 551	-36 883
Sommes versées aux Personnel et C. Divers		-8 989	-10 583
Autres flux d'exploitation		1 301	-2 944
Impôts sur les sociétés		-2 024	-2 082
Flux de trésorerie net provenant des activités d'exploitation		6 222	-130 023
ACTIVITES D'INVESTISSEMENT			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		1 072	1 666
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		-7 858	-7 625
Acquisitions/cessions sur immobilisations		-1 392	-1 431
Flux de trésorerie net provenant des activités d'investissement		-8 178	-7 391
ACTIVITES DE FINANCEMENT			
Emission d'emprunts		15 970	50 000
Remboursement d'emprunts		-13 500	-9 000
Augmentation/diminution ressources spéciales		-19 452	-13 617
Dividendes versés		-1 781	-3 532
Flux de trésorerie net affecté/provenant des activités de financement		-18 763	23 851
Incidence des variations de valeurs sur les liquidités et équivalents de liquidités			
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		-20 719	-113 563
Liquidités et équivalents en début de période		-30 761	82 802
Liquidités et équivalents en fin de période	22	-51 480	-30 761

1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers de la BTE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et aux normes comptables bancaires NC 21/25 du 25 mars 1999 et aux règles de la Banque Centrale de la Tunisie édictées par les circulaires N° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires N° 99-04 et N° 2001-12.

2. BASES DE MESURES

Les états financiers de la BTE sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au coût historique. Ainsi, les actifs de la banque ne sont grevés d'aucune marge de réévaluation.

3. PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES

3.1- Comptabilisation des prêts M.L.T et revenus y afférents

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des déblocages de fonds pour la valeur nominale.

La commission d'étude ou de gestion est prise en compte en totalité parmi le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée de régularisation et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts postcomptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts relatifs aux prêts classés parmi les actifs courants (classe 0) ou parmi les actifs nécessitant un suivi particulier (classe 1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Toutefois, les intérêts courus ou échus et non encore encaissés relatifs aux prêts classés parmi les actifs incertains (classe 2), les actifs préoccupants (classe 3) ou parmi les actifs compromis (classe 4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

3.2- Comptabilisation des prêts C.T et revenus y afférents

Dans le cadre de l'extension de son activité, la banque a entamé l'octroi des crédits C.T. à partir de 2005. Ils sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont engagés, et transférée au bilan sur la base d'utilisation. Les intérêts sont pris en compte à mesure qu'ils sont courus.

3.3- Comptabilisation des biens donnés en leasing

Les biens donnés en leasing sont enregistrés à l'actif du bilan pour leur coût d'acquisition hors TVA et portés au poste créances sur la clientèle. Ils sont assimilés aux crédits selon l'approche économique et non patrimoniale.

La valeur résiduelle des biens donnés en leasing est enregistrée en hors bilan dans la rubrique des engagements donnés.

3.4- Comptabilisation du portefeuille-titres et revenus y afférents

Le portefeuille-titres détenu par la banque est constitué en totalité par des titres d'investissement.

Ces titres sont détenus avec l'intention de les céder dans un horizon moyen et long terme. Sont classés parmi les titres de participation :

- Les titres dont la possession durable est estimée stratégique à l'activité de la banque ;
- Les titres représentant des participations-financement ayant fait l'objet d'une convention de rétrocession mais qui ne sont pas encore définitivement cédés.

Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagement hors bilan pour leur valeur d'émission et transférées au bilan à la date de libération.

Les titres sont comptabilisés au prix d'acquisition, frais et charges exclus. La cession des titres de participation est constatée à la date de transfert de propriété des titres.

Les dividendes sur les titres obtenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

3.5- Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

3.6- EVALUATION DES RISQUES ET COUVERTURE DES ENGAGEMENTS

3.6.1- Provisions individuelles

La provision pour risque sur prêts est déterminée conformément aux normes de division, de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24 qui prévoit les classes de risques suivantes :

- Classe 0 : Actifs courants ;
- Classe 1 : Actifs nécessitant un suivi particulier ;
- Classe 2 : Actifs incertains ;
- Classe 3 : Actifs préoccupants ;
- Classe 4 : Actifs compromis.

Le taux de provisionnement retenu correspond au taux minimal par classe de risque appliqué au risque couvert, soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues.

Les taux de provision par classe de risque appliqués sont les suivants :

- | | | |
|----------------------------------|---|-------|
| - Actifs incertains (classe 2) | : | 20 % |
| - Actifs préoccupants (classe 3) | : | 50 % |
| - Actifs compromis (classe 4) | : | 100 % |

Dans le cadre du renforcement de la couverture des créances classées par des provisions, la banque a mis en place une méthode d'estimation des garanties consistant en une décote de 80% sur les garanties obtenues sur les projets des secteurs de l'industrie, de l'agriculture et des services, et une décote portée à 72% sur les garanties obtenues sur les projets du secteur touristique. Cette méthode dont la mise en œuvre est progressive vise à atteindre à l'horizon 2013 une couverture des créances classées par des provisions à hauteur de 70%.

3.6.2- Provision collective :

Jusqu'à la clôture de l'exercice 2010, seules les règles de classification des actifs et de couverture des risques édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 Décembre 1991, étaient applicables.

En 2011 et suite aux événements post révolution qu'a connus le pays, ces règles ont été adaptées et ce, à travers la circulaire n° 2011-04 du 12 Avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus qui prévoit notamment ce qui suit :

- Le rééchelonnement des échéances échues ou à échoir au cours de la période allant du 1er Décembre 2010 jusqu'au 31 Décembre 2011 ainsi que les utilisations additionnelles en crédits de gestion pour faire face à la situation exceptionnelle post-révolution ;
- Les rééchelonnements ainsi réalisés ne doivent donner lieu ni à la classification du client concerné en classes 2, 3 ou 4, ni à la révision de sa classification au 31 décembre 2010.

Par ailleurs et en application des dispositions de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, les établissements de crédit ne doivent pas incorporer dans leurs produits les intérêts demeurés impayés à la date du rééchelonnement et relatifs aux engagements ayant bénéficié d'arrangements dans le cadre de la circulaire n° 2011-04.

Parallèlement, et en application de la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012, relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures précitées, une provision collective a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs nécessitant un suivi particulier.

Cette provision a été calculée en supposant que les entreprises économiques affectées ayant bénéficié des mesures conjoncturelles de soutien ont été normalement classés et provisionnés.

A ce titre, les provisions constituées par la banque en 2011, s'élèvent à 2 587 KDT.

3.6.3- Provision sur participations

L'évaluation des titres de participation à la date d'arrêté est faite par référence à la valeur d'usage et donne lieu à la constitution de provisions pour couvrir les moins values éventuellement dégagées revêtant un caractère durable.

Pour les titres non cotés, l'évaluation est faite par référence à la valeur mathématique corrigée (en tenant compte de la valeur actualisée du patrimoine de la société émettrice) à la date la plus récente. Les dépréciations éventuelles dégagées et revêtant un caractère durable sont couvertes par des provisions.

3.7- OPERATIONS EN DEVICES

Les transactions réalisées par la banque en monnaies étrangères sont traitées conformément à la norme comptable relative aux opérations en devises dans les établissements bancaires NC23.

Les opérations effectuées en devises sont enregistrées en comptabilité de façon distincte par la tenue d'une comptabilité autonome dans chacune des devises utilisées. Cette comptabilité tenue selon le système dit en partie double permet la détermination périodique de la position de change. A chaque arrêté comptable, les éléments d'actif, de passif et de hors bilan figurant dans chacune des comptabilités devises sont convertis et reversés dans la comptabilité en monnaie de référence.

3.7-IMMOBILISATIONS ET AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Immeuble d'exploitation	:	2,5 %
- Mobilier de bureaux	:	20 %
- Matériel de bureaux	:	10 %
- Matériel de transport	:	20 %
- A. A. et installations	:	10 %
- Matériel informatique	:	15 %
- Logiciel	:	33 %

Les charges reportées sont inscrites parmi les autres actifs dans la mesure où elles ont un impact bénéfique sur les exercices ultérieurs. Elles sont résorbées sur trois ans sur la base de l'étude ayant justifiée leur inscription à l'actif.

4. NOTES EXPLICATIVES

(Les chiffres sont exprimés en KDT: milliers de Dinars)

4.1- ACTIFS

Note 1: Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

Libelles	31/12/2011	31/12/2010
Caisse agences dinars	1216	1064
Caisse agences devises	1299	469
Caisse IBS	190	6
Banque Centrale de Tunisie en dinars	1899	332
Banque Centrale de Tunisie en devises	4484	824
TOTAL	9088	2695

Note 2: Créances sur les établissements bancaires et financiers

Au 31 décembre 2011, les créances sur les établissements bancaires et financiers ont évolué comme suit :

Libelles	31/12/2011	31/12/2010
Prêts au jour le jour et à terme aux banques	10 000	3 000
Comptes rattachés	1	-
Prêts en devises BCT	12 900	17 342
Prêts interbancaires en devises	2 382	-
Avoirs chez les correspondants locaux	60	79
Avoirs chez les correspondants étrangers	6 094	1 686
Créances sur les établissements financiers	24 913	33 542
TOTAL	56 350	55 649

Note 3: Créances sur la clientèle.

Au 31 décembre 2011, les créances sur la clientèle ont évolué comme suit :

Libelles	31/12/2011	31/12/2010
Concours CT (2)	102 405	114 483
Concours M.L.T. (1)	366 452	304 951
Comptes débiteurs de la clientèle	33 056	24 706
Valeurs en recouvrement	-403	-1439
Leasing (3)	20 053	22 095
Total brut	521 563	464 797
Agios réserves	12 017	8 238
Provisions individuelles	22 692	20 328
Provision collective	2 587	-
Total net	484 267	436 230

(1)- Les prêts à moyen et long termes et comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
Encours non échu	342 984	288 520
Principal échu	46	1 425
Intérêts et commissions échus	23	413
Principal impayé	14 556	8 857
Intérêts et commissions impayés	5 864	3 077
Intérêts à recevoir	5 336	5 124
Avance en comptes courants	187	302
Intérêts perçus d'avance	-2 584	-2 778
Frais de prêt	10	11
Total	366 452	304 951

(2)-Les prêts à court terme et les comptes rattachés se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
Encours non échus	96 847	112 436
Avance sur dépôt à terme	186	1 576
Intérêts et Commissions impayés	11	8
Principal impayé	5 930	1 028
Intérêts et commissions perçus d'avance	- 581	- 577
Intérêts et commissions à recevoir	12	13
Total	102 405	114 483

(5)-Les engagements sous forme de leasing se détaillent comme suit :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
Encours	19519	21924
Principal impayé	338	80
Intérêts impayés	36	10
Intérêts courus	84	59
Autres créances	76	22
Total	20 053	22 095

La répartition des engagements entre actifs classés et actifs non classés se présente comme suit :

Nature de l'engagement	Actifs non classés		Actifs classés		Total	
	2011	2010	2011	2010	2011	2010
Concours MLT	315 199	260 230	51 253	44 721	366 452	304 951
Concours CT	96 740	112 211	5 665	2 272	102 405	114 483
Leasing	19 954	22 003	99	92	20 053	22 095
Comptes courants débiteurs	28 581	22 518	4 475	2 188	33 056	24 706
TOTAL Brut	460 474	416 962	61 492	49 273	521 966	466 235

Le total des engagements sur la clientèle se répartit par secteur d'activité comme suit :

Nature de l'engagement	Entreprises				Particuliers	TOTAL
	Agriculture	Industrie	Services	Tourisme		
Concours MLT	11 387	102 992	71 683	123 429	56 961	366 452
Concours CT	119	35 338	66 762	9	177	102 405
Leasing	116	2 605	16 940	392	-	20 053
Comptes courants débiteurs	1 115	10 050	19 683	461	1 747	33 056
TOTAL BRUT	12 737	150 985	175 068	124 291	58 885	521 966

Note 4: Portefeuille-titres d'investissement

L'évolution du poste titres de participation se présente comme suit :

Libelles	31/12/2010	Accroissements	Diminutions	31/12/2011
Titres cotés	7 288	0	0	7 288
Titres non cotés	19 916	2 483	2 531	17 618
Fonds gérés BTE SICAR	15 452	3 000	0	20 702
Titres de Placement	4 007	5 107	620	8 494
Créances rattachées	1 274	2 057	1 181	2 150
TOTAL Brut	47937	12 647	4 332	56 252
Libelles	31/12/2010	Dotations	Reprises	31/12/2011
Provisions	1 526	827	500	1 853
TOTAL Net	46 411	11 820	3832	54 399

Note 5 : Valeurs Immobilisées

L'évolution du poste valeurs immobilisées se présente comme suit :

Libellé	Valeur Brute au 31/12/2010	Acquisitions -cessions	Valeur Brute au 31/12/2011	Amortissements au 31/12/2010	Dotations/Reprises	Valeur Nette au 31/12/2011
Terrain	4 002	0	4 002	0	0	4 002
Constructions	3 916	0	3 916	972	88	2 856
Mobilier & Matériel de Bureaux	929	127	1 056	399	109	548
Matériel Informatique	2 077	1 057	3 134	1 369	284	1 481
Matériel de Transport	334	0	335	164	63	107
A, A & Installations	4 605	768	5 373	1 740	476	3 157
Total	15 863	1 952	17 815	4 644	1 020	12 151

Note 6 : Autres postes d'actif

Au 31 décembre 2011, les autres postes d'actif ont évolué comme suit :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
Personnel	178	217
Comité d'entreprise	1 578	1 576
Etat et collectivités locales	2 075	2 187
Autres débiteurs	1 406	3 157
Charges reportées	20	0
Opérations monétiques	92	62
Créances prises en charge par l'Etat	6 201	6 623
Total	11 550	13 822

4.2-PASSIFS

Note 7 : Dépôts et avoirs des établissements bancaires & financiers

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libelles	31/12/2011	31/12/2010
Emprunts et refinancement en devises BCT	0	0
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	0	9 565
Emprunts et refinancement en dinars du marché interbancaire	112 240	78 137
Créances rattachées	174	198
Dépôts des établissements financiers spécialisés	1 301	241
TOTAL	113 715	88 141

Note 8: Dépôts et avoirs de la clientèle

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libelles	31/12/2011	31/12/2010
Dépôts à terme en dinars	49 764	55 610
Dépôts à terme en devises	20 512	10 799
Comptes courants personnes physiques	13 264	9 482
Comptes courants personnes morales	36 222	32 354
Comptes d'épargne	22 698	17 574
Comptes professionnels en devises	8 532	4 454
Dépôts en dinars convertibles	1 962	1 522
Certificats de dépôt	11 500	11 500
Comptes prestataires de service en devises	231	185
Comptes négoce international	615	889
Personnes non résidentes	35 950	12 254
Autres sommes dues à la clientèle	11 060	13 819
TOTAL	212 310	170 442

Note 9: Emprunts et ressources spéciales

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
Encours emprunts extérieurs	42 156	52 462
Frais financiers/Emprunts extérieurs	1 270	1 483
Encours Emprunts obligataires	101 470	99 000
Frais financiers/Emprunts obligataires	1246	1603
Total	146 142	154 548

Les emprunts extérieurs ont évolué comme suit :

Libelles	Encours 31/12/2010	Utilisations	Remboursements	Encours
----------	-----------------------	--------------	----------------	---------

		2011	2011	31/12/2011
Ligne Capital Risque	65	-	-	65
Ligne de crédit BIRD 2	437	265	702	-
Ligne de crédit BIRD 3	249	-	249	-
Ligne de crédit JEXIM BANK	965	-	965	-
Ligne Italienne PME PARTENARIAT	128	-	128	-
Banque Européenne d'Investissement 2	7 139	379	1 249	6 269
Ligne Italienne Partenariat (56 M)	236	-	157	79
Ligne Italienne Partenariat (63 M)	395	-	293	102
Banque Africaine de Développement 4	38 669	1439	7 883	32 225
Ligne Italienne 60 milliards de lire	189	-	47	142
Ligne PME/EMIT	3 989	-	715	3 274
TOTAL	52 461	2083	12 389	42 156

Note 10 : Autres passifs

Cette rubrique se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
Organismes sociaux	610	388
Personnel	1 268	895
Etat et collectivités locales (hors I/S)	673	532
Fonds de couverture de risque de change	200	-
Autres créditeurs	5 678	1 655
Impôts sur les sociétés	616	2 020
Valeurs exigibles après encaissement	1 296	3 655
Total	10 341	8 940

(1) les valeurs exigibles après encaissement présentent le solde net entre les valeurs remises par les clients pour encaissement et les valeurs exigibles après encaissement.

4.3-CAPITAUX PROPRES

Note 11: Capitaux propres

	Capital social	Actions propres	Réserves légales	Réserves à régime spécial	Fonds social	Réserves pour risques bancaires	Autres réserves	Dividendes ADP rachetés	Résultats reportés	Résultat net de l'exercice	TOTAL
Solde au 31/12/2010	90 000	- 840	6 159	22 344	2 576	4867	6 400	418	4 018	8 012	143 953
Affectation réserves légales			602							- 602	-
Affectation réserves à régime spécial										-	-
Opérations/fonds social					335					- 400	65
Distributions bénéfices										- 1 717	1 717
Distributions bénéfices ADP rachetés								167		- 83	84
Résultats reportés									- 107	190	83
Affectation réserves pour risques						2000				- 2 000	-
réserves pour réinvestissements exonérés							3 400			- 3 400	-
Résultats de l'exercice 2011										2958	2958
Solde au 31/12/2011	90 000	- 840	6 761	22 344	2 911	6867	9 800	585	3 911	2 958	145 297
Affectation RGB en provisions											
Solde au 31/12/2011	90 000	- 840	6 761	22 344	2 911	6867	9 800	585	3 911	2 958	145 297

4.4- ENGAGEMENTS HORS BILAN

Note 12 : Cautions, Avals et autres garanties données

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
Cautions en faveur de la clientèle	61 317	56 515
Valeur résiduelle Leasing	19	24
Cautions en faveur des établissements bancaires	6 042	15645
Total	67 378	72 184

Note 13 : Engagements de financement reçus

Au 31 décembre 2011, les engagements de financement reçus s'élèvent à 26346 mille dinars.

Note 14 : Garanties reçues

Les garanties reçues sous forme d'hypothèques ou de nantissement s'élèvent à 432 279MD contre 383 619 en 2010

4.5-ETAT DE RESULTAT

Note 15 : Intérêts et revenus assimilés

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
Opérations de trésorerie et Interbancaire	625	1 373
Intérêts sur les prêts	28 065	26 646
Revenus Leasing	1 706	1 815
Commissions sur engagements	218	133
Commissions sur avals et cautions	368	161
Total	30 983	30 128

Note 16 : Revenus du portefeuille d'investissement

Cette rubrique se compose des dividendes réalisés et des plus-values sur cession de titres. Au 31 décembre 2011, la banque a réalisé 1.795 millions de dinars de revenus de portefeuille contre 2.120 million de dinars une année auparavant.

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
Dividendes	1 737	1 910
Plus values sur Titres	58	210
Total	1 795	2 120

Note 17 : Intérêts encourus et charges assimilées

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
Opérations de trésorerie et Interbancaire	4 391	2 573
Intérêts sur Emprunts extérieurs	1 858	2 308
Commissions sur Emprunts extérieurs	788	938
Charges sur Emprunts obligataires	4950	3939
Intérêts sur dépôts	5003	5 758
Total	16 990	15 516

Note 18 : Dotations aux provisions&résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan & passif

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
Reprise des provisions sur prêts	3 874	4 516
Reprise des provisions du hors bilan	-	-
Pertes courues sur Intérêts	- 812	- 657
Dotations aux provisions individuelles	- 6 462	- 4 539
Dotations aux provisions collectives (1)	- 2 587	-
Pertes Leasing	-	-
Dotations aux provisions Leasing	-	-
Pertes courus sur principal prêts	- 152	-
Reprises de valeurs	12	330
Reprise provisions comptes courants débiteurs	224	-
Total	- 5 903	- 350

(1) En application de la circulaire 2012-02 relatives à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques , la BTE a doté un montant de 2 587 mdt au titre de provisions collectives pour couvrir les risques liés aux créances des classes 0 et 1 .

Note 19 : Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement

Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
Dotations aux provisions sur titres	- 827	- 566
Reprise sur provisions sur titres	352	228
Pertes courus sur titres	-	- 110
Gains sur titres	-	-
Moins value dépréciation titres BTA	- 59	-
Total	- 534	- 448

Note 20 : Impôt sur les sociétés

La charge d'impôts afférente à l'exercice 2011 s'est élevée à 508 mille dinars.

Note 21 : Résultat par action

Le résultat par action et les données ayant servi à sa détermination au titre de l'exercice 2011 se présentent comme suit :

Libelles	31/12/2011	31/12/2010
Résultat net (en DT)	2 958	8012
Parts attribuables aux ADP (en DT)	-1800	-1800
Sommes affectées au fond social	-400	-400
Résultat net attribuable aux actions ordinaires (en DT)	758	5812
Nombre moyen d'actions ordinaires (incluant les ADP)	4500	4500
Résultat par action (en DT)	0,168	1,292

Le résultat par action ainsi déterminé correspond à la fois au résultat de base par action et au résultat dilué par action, tels que définis par les normes comptables. Il est calculé en divisant le

résultat net attribuable aux actions ordinaires par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période.

4.6-ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Note 22: Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 décembre 2011 un solde de -51.480 millions de dinars contre 30.761 millions de dinars au 31 décembre 2010 :

Libellé	31/12/2011	31/12/2010
Caisse agences dinars	1216	1 064
Caisse agences devises	1 489	474
Banque Centrale de Tunisie en dinars	1 899	332
Banque Centrale de Tunisie en devises	4 484	824
Prêts au jour le jour et à terme aux banques	10 000	6 000
Prêts aux Etablissements Financiers Spécialisées	-	-
Prêts en devises BCT	12 899	17 341
Prêts interbancaires en devises	2 382	-
Avoirs chez les correspondants locaux	59	79
Avoirs chez les correspondants étrangers	6 094	1 686
Emprunts et refinancement en devises BCT	-	- 9 561
Emprunts et refinancement en devises du marché interbancaire	- 92 000	- 49 000
Total	- 51 480	- 30 761

I. RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE LA BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2011

I. Rapport sur les états financiers

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport général sur l'audit des états financiers de la Banque de Tunisie et des Emirats arrêtés au 31 décembre 2011, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total bilan de 627 805 mille dinars et un bénéfice net de 2 958 mille dinars, ainsi que les vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons audité les états financiers ci-joints de la Banque de Tunisie et des Emirats comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état des engagements hors bilan, l'état des flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La direction de la société est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie et à la réglementation prudentielle de la Banque Centrale de Tunisie. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit applicables en Tunisie et conformément aux termes de référence pour l'audit des états financiers des établissements de crédits, tels que prévus par la note aux Banques de la Banque Centrale de Tunisie n° 93-23 du 30 juillet 1993. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève de notre jugement, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, nous avons pris en compte le contrôle interne en vigueur dans la banque relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Nos rapports sur le contrôle interne font partie intégrante du présent rapport.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les travaux que nous avons accomplis constituent une base raisonnable pour supporter l'expression de notre opinion.

Opinion sur les états financiers

A notre avis, les états financiers de la Banque de Tunisie et des Emirats «BTE », annexés au présent rapport, sont réguliers et présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs la situation financière de la Banque au 31 décembre 2011, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en Tunisie.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note 3.6.2 aux états financiers décrivant qu'en 2011 et suite aux événements qu'a connus le pays lors de la période post révolution, les règles de provisionnement édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 ont été adaptées et ce, à travers la circulaire n° 2011-04 du 12 avril 2011 relative aux mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques affectées par les retombées des événements survenus, et la circulaire n° 2012-02 du 11 janvier 2012 complétée par la note aux établissements de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, relatives à l'évaluation des engagements dans le cadre desdites mesures. En application des nouvelles dispositions, les engagements des entreprises ayant bénéficié des mesures de soutien, ont été maintenus parmi les actifs courants ou nécessitant un suivi particulier. Parallèlement, une provision collective a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs sains, notamment ceux ayant fait l'objet de mesures de soutien.

L'application de la circulaire n° 2012-02 a eu pour effet de prélever sur le résultat de l'exercice 2011, des provisions dites « collectives » de 2 587 KDT.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant la question précitée .

II. Vérifications spécifiques

Nous avons procédé à l'examen et aux vérifications spécifiques prévues par la loi, conformément aux normes d'audit applicables en Tunisie.

- Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance d'incohérences significatives dans les informations d'ordre comptable données dans le rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice, pouvant contredire les états financiers de la banque arrêtés au 31 décembre 2011.
- En outre, et conformément à l'article 3 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par l'article 15 de la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005, relative au renforcement de la sécurité des relations financières, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nos observations et nos recommandations afférentes aux procédures administratives, financières et comptables ont été présentées à la direction générale dans un rapport distinct sous forme de lettre de direction. Sur la base de notre examen, nous n'avons pas relevé, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.
- Par ailleurs, nous n'avons pas relevé ou pris connaissance de faits qui nous laissent à penser que la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la banque n'est pas effectuée en conformité avec le décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, relatif aux conditions d'inscription des valeurs mobilières et aux intermédiaires agréés pour la tenue des comptes en valeurs mobilières.

Tunis, le 27 Juin 2012

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE
Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI
Associé

La Générale d'Audit & Conseil – G.A.C
Chiheb GHANMI
Associé

III. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale ordinaire, nous vous présentons notre rapport spécial sur les conventions réglementées prévues par les articles 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales et l'article 29 de la loi 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédits telle que modifiée par la loi n°2006-19 relative aux établissements de crédits.

1. Conventions conclues au cours de l'exercice 2011

Au cours de l'exercice 2011, la BTE a confié un montant de 3 millions de dinars sous forme de fonds géré à la BTE SICAR, filiale de la banque. En vertu de cette convention, la BTE SICAR perçoit une commission de gestion de 1,5% du montant de ces fonds et 20% sur les plus-values sur les cessions de participation réalisées sur ces mêmes fonds.

2. Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2011

Nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours de cet exercice :

- a)** La BTE a créé en 2006 une société d'investissement à capital variable : Tuniso Emiratie Sicav avec un capital initial de 1 million de dinars ; la part de la BTE s'élève à 1,72%. Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 07-03-2006.

De plus une convention de location a été signée entre la BTE et la BTE SICAV dont le loyer annuel est de 1.500 DT et en vertu de la quelle des locaux de la banque sont loués à la BTE SICAV.

- b)** La commission de dépositaire versée par la société d'investissement à capital variable : Tuniso Emiratie Sicav a été portée de 1,5 mille dinars à 5 mille dinars TTC en 2009. Cette disposition a été approuvée par le Conseil d'administration de la BTE réuni le 16 décembre 2009.
- c)** La BTE a confié divers montants sous forme de fonds gérés à la BTE SICAR, filiale de la banque. Ces montants ont totalisé jusqu'au 31 décembre 2011 la somme de 18 ,45 millions de dinars. Diverses conventions ont été conclues avec la BTE SICAR et approuvées par le Conseil d'Administration de la BTE.
-

- d)** La BTE a signé en 2004 avec la Société « Jerba Aghir», dans laquelle elle détient 43,6% du capital, un protocole d'accord portant mise en place d'un nouvel échéancier pour le remboursement des échéances impayées d'un montant global de 1 451 000 DT et relatives à l'emprunt obligataire de 3 250 000 DT avalisé par la BTE. L'échéancier s'étend du 03-03-2005 au 01-12-2013. Il ressort de cet échéancier un taux d'intérêt annuel égal au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 3%.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 avril 2004, et approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 26 mai 2005.

- e)** La BTE a signé en novembre 2004 avec « la Société Nouvelle des Villages de Vacances – SNVV», dans laquelle elle détient 87,43 % du capital, un protocole d'accord modifiant le taux d'intérêt relatif à l'échéancier de rééchelonnement signé en septembre 2003 et portant sur des échéances en principal dues par cette dernière au titre des crédits qu'elle a obtenus auprès de la BTE pour 4 481 000 DT.

Le taux d'intérêt annuel a été porté de 6,75% au taux moyen mensuel du marché monétaire majoré de 2,2%.

Cette convention a été autorisée par le Conseil d'Administration du 27 avril 2004 et approuvée par l'assemblée générale ordinaire du 26 mai 2005.

- f)** Au cours de l'exercice 2009, La BTE a signé avec « la Société Nouvelle des Villages de Vacances – SNVV», dans laquelle elle détient 87,43 % du capital, un contrat de crédit d'un montant de deux millions de dinars portant intérêt égal au taux du TMM majoré de 1,5% ; ce crédit est remboursable sur sept années dont deux années de grâce. Ce crédit a été approuvé par le Comité interne de crédit de la BTE réuni le 15 janvier 2009.

- g)** La BTE a confié en 2003 à la société «Rapid recouvrement», dans laquelle elle détient 99,73% de capital, un mandat de recouvrement pour compte portant sur certaines créances.

Cette convention a été approuvée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2004.

- h)** Une commission de distribution de 0,4% toutes taxes comprises est instituée à partir de 2010 ; cette commission est versée par la Tuniso Emiratie Sicav en faveur de la BTE sur la base de l'actif net de la Sicav. Cette disposition a été approuvée par le Conseil d'administration de la BTE réuni le 16 décembre 2009.

- i)** Certaines filiales de la BTE bénéficient de conditions préférentielles de rémunération de leurs comptes courants créditeurs. Ces conditions sont récapitulées dans le tableau suivant :

Filiale	Taux de rémunération
Tuniso-Emiratie SICAV	TMM

En dehors des opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65, relative aux établissements de crédits telle que modifié par la loi n°2006-19 et des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

3- Rémunération et avantages attribués aux dirigeants et aux administrateurs :

- Les émoluments bruts servis à Madame la directrice Générale au cours de l'exercice 2011 se sont élevés à 77 414 Dinars (y compris les avantages en nature).
- Les jetons de présence revenant aux membres du conseil d'administration, au titre de l'exercice 2011, ont totalisé un montant de 43 000 dinars conformément à la décision de l'Assemblée générale ordinaire tenue le 29 juin 2011.
- Les indemnités du comité exécutif de crédit et du comité permanent d'audit servies aux administrateurs se sont élevées en 2011 à un montant total de 35 mille dinars conformément à la décision de l'Assemblée générale ordinaire tenue le 29 juin 2011.

Tunis, le 27 Juin 2012

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE
Moncef BOUSSANNOUGA ZAMMOURI
Associé

La Générale d'Audit & Conseil – G.A.C
Chiheb GHANMI
Associé